



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Octobre 2012

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Louis LOPPÉ, Mme Michèle LEMERCIER, M. Christophe BÉCHU, Mme Simone RABINEAU, M. Arnaud MOUSSAY, Mmes Blandine CHRÉTIEN, Jacqueline PAPOUIN, M. Gérard HUARD, Mmes Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, M. Daniel FOUGERAIS, Mme Georgette TOUCHEFEU, Mlle Odile REBOURCIER, MM. Christophe DÉMAS, Christophe BETTON, Max DERENNE

Absentes excusées : Mmes Denise CARDINAL et Sylvie RUAMPS

Étaient représentés : M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Alain BELLAY, Mmes Sylvie BLIN, Christine BERTHELOT et Mr Stéphane BIGOT qui avaient donné procuration respectivement à M. Christophe BECHU, Mme Simone RABINEAU, Mr Gérard LEMONNIER, Mmes Annick GUILLAUME, Odile REBOURCIER et M. Christophe BETTON conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 13 Septembre est adopté par tous les présents.

M. Christophe DÉMAS a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N° 34-2012 : Passation d'un contrat de service avec l'entreprise GROUPE TC de Cesson Sévigné (35) pour l'installation de l'ADSL à l'école élémentaire Fernand Vadis, contrat établi sur la base d'une durée de trois ans et une redevance trimestrielle de 117 € H.T.

N° 35-2012 : Attribution du marché « Mise en conformité de l'électricité du cinéma Le Majestic » et climatisation de la cabine de projection à l'entreprise COUSIN d'Ernée pour un montant de 14 004,51 € H.T.

N° 36-2012 : Attribution du marché voirie urbaine : viabilisation 2^e tranche les Hauts de Belle-Plante et création d'un parking « Chemin de Roger » à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 86 698,75 € H.T.

N° 37-2012 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse (Châtelets et Bizeuls) pendant les vacances de la Toussaint

N° 38-2012 : Fixation des tarifs des différentes activités organisées par le Service Jeunesse à l'accueil de loisirs « Les Châtelets » pour la période du 24 Octobre au 22 décembre 2012.

N° 39-2012 : Attribution du marché « réfection des allées – Section F du cimetière communal » à l'entreprise STPO de Laval pour un montant de 13 262,50 € H.T.

N° 40-2012 : Passation d'un contrat de maintenance concernant le copieur de la restauration municipale avec la S.A. Touiller Organisation de Laval (53) pour une durée de cinq ans (sur la base d'un forfait maximal de 5 000 copies/15 mois et d'un tarif de 18,75 € H.T. les 1 000 copies).

N° 41-2012 : Passation d'un contrat de services portant « traitement contre les rongeurs et les blattes » au service de la restauration municipale avec la Société RENTOKIL INITIAL de Breteil (35) pour une durée de trois ans et une redevance annuelle de 340 € H.T.(révisable chaque année)

N° 42-2012 : Passation d'une convention d'occupation de la salle du Foyer Culturel et de la salle H du COSEC avec l'association « EL'HAN » d'Ernée, pour la pratique de la boccia, de la sarbacane et autres activités motrices ; cette convention étant conclue pour une durée maximale de 3 ans et participation de l'association à la prise en charge des dépenses d'électricité au-delà de 800 €/an.

N° 43-2012 : Passation d'un nouveau bail portant sur la location du logement sis « La Basse Lande de Vahais » pour la période du 16 octobre 2012 au 15 Janvier 2013 et un loyer mensuel de 250 €

INTERCOMMUNALITÉ

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SE PRONONCANT POUR LE MAINTIEN DU SIVU SCOLAIRE DE LA REGION D'ERNÉE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, par décision en date du 9 décembre 2011, Monsieur le Préfet de la Mayenne a arrêté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Département de la Mayenne.

Nonobstant la quasi-totalité des délibérations des Conseils Municipaux concernés (dont le Conseil Municipal d'Ernée-délibération du 30 Juin 2011) qui se sont prononcés à l'occasion de l'élaboration de ce schéma départemental pour le maintien du SIVU Scolaire d'Ernée, cet arrêté prévoit dans son article 2 la dissolution au 31 décembre 2013 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire d'Ernée (SIVOS d'Ernée) avec reprise des compétences par la Communauté de Communes de l'Ernée.

Par courrier du 27 juillet 2012, Madame la Préfète a donc écrit aux communes appartenant au SIVOS d'Ernée pour les informer de son intention de procéder à la dissolution du syndicat telle que prévue au VII B b 1 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Département de la Mayenne.

Pour mémoire le SIVU Scolaire regroupe les communes de Chailland, Ernée, Juvigné, La Pellerine, Larchamp, Montenay, Saint-Denis de Gastines, Saint-Hilaire du Maine, Saint-Pierre des Landes et Vautorte. Sa mission est d'organiser par convention avec le Conseil Général le transport scolaire (en qualité d'organisateur de 2^{ème} rang), d'assurer un relais de médiation de proximité entre les familles et le département, et de prendre en charge un accompagnement dans les cars moyennant une contribution des communes adhérentes qui a représenté pour Ernée 13 972 € en 2012.

Suite à la lettre de Madame La Préfète, le Conseil municipal, considérant que le Syndicat joue notamment un relais de médiation et de proximité apprécié, à l'Unanimité, **décide de s'en tenir purement et simplement à sa délibération du 30 Juin 2011 et renouvelle donc sa décision en faveur du maintien du SIVU Scolaire.**

SPORTS

CONSTRUCTION DE NOUVELLES TRIBUNES AU STADE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal par délibération du 24 Novembre 2011 a approuvé l'avant-projet de construction de nouvelles tribunes au stade.

Suite à l'appel d'offres qui a eu lieu le 29 août dernier, le plan de financement de cette opération est en cours de mise au point et sera présenté au prochain Conseil Municipal, avant lancement des travaux, l'objectif étant de réaliser cet équipement sur deux exercices budgétaires 2012 et 2013.

A cet effet le Conseil Municipal **décide de solliciter** :

- **un prêt d'honneur** sans intérêt de la Fédération Française de Football via la passation d'une convention avec l'Ernéenne Football à concurrence de 20 000,00 € (remboursable sur 5 ans sans intérêt)
- **une subvention du Conseil Général** escomptée à hauteur de 23 100,00 € par anticipation sur la programmation 2013 du Département au titre des installations sportives spécifiques.

AMENAGEMENTS URBAINS

AMENAGEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA COUR DE LA MEDIATHEQUE « LA TOURELLE » : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET

Suite aux travaux d'agencements intérieurs de la médiathèque, il a été prévu au budget 2012 d'aménager la cour de la médiathèque « La Tourelle » avec pour objectifs :

* de mettre aux normes « accessibilité » les accès à la médiathèque et à la cité administrative conformément aux dispositions de la loi handicap n° 2005-102 du 11 Février 2005 concernant les établissements recevant du public.

* d'interdire l'accès à cette cour à tous véhicules (sauf véhicules d'urgence et livraisons) pour que cette cour puisse devenir un véritable lieu de rencontre et de lecture.

A cet effet Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet d'aménagement établi par Monsieur Jacques COURILLEAU, paysagiste-urbaniste, à ANGERS (en charge des études d'aménagement du centre ville).

Cet avant-projet prévoit la réalisation :

* d'une allée centrale en pente douce partant de l'entrée actuelle à rejoindre l'embranchement accédant à la cour du Trésor Public, cette allée centrale réalisée en pavés « mosaïque » étant pour partie délimitée par un muret constitué de deux marches. L'esplanade située en façade de chaque bâtiment sera appareillée en dalles granit ou similaires.

* de deux espaces « lecture » arborés aménagés de part et d'autre des grilles d'entrée.

* d'un éclairage d'ambiance à faible intensité en applique sur la façade du bâtiment de la médiathèque.

Suite à cet exposé et au vu de l'estimation financière établie par M. Courilleau, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 3 abstentions (Melle Rebourcier, M. Betton et par procuration M. Bigot) **adopte le parti d'aménagement** tel que proposé et autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation d'entreprises, étant néanmoins précisé que le projet pourra être réajusté en fonction des coûts et du choix des prestations restant à définir.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE PARIS 3^e TRANCHE : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES ET ELECTRIQUES (Secteur rue du Douanier Rousseau → rue de Normandie)

Le SDEGM effacera en 2013 à la demande de la commune les réseaux téléphoniques et électriques de l'Avenue de Paris situés entre la rue du Douanier Rousseau et la rue de Normandie. Ces travaux sont, avant étude définitive, estimée provisoirement à 100 000 € pour les réseaux électriques et 30 000 € pour les réseaux téléphoniques.

Afin de lancer les études préliminaires, le SDEGM demande à la commune de s'engager sur le principe d'une participation financière maximale à hauteur de 65 000 € pour les réseaux électriques et de 30 000 € pour les réseaux téléphoniques.

Après exposé le Conseil Municipal **autorise Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention à intervenir avec le SDEGM**

AFFAIRES COMMERCIALES

ETUDE POUR LA REDYNAMISATION DU COMMERCE D'ERNEE : POINT D'AVANCEMENT ET CREATION DE DEUX GROUPES DE REFLEXION

PRESENTATION DE LA PHASE DIAGNOSTIC

Réunis le mardi 9 octobre dernier, les commerçants, artisans et services de la commune ont pris connaissance du diagnostic qui finalise la 1^{ère} phase de l'étude pour la redynamisation du commerce d'Ernée.

Sans entrer dans le détail, ce diagnostic, établi par le Cabinet CERCIA, fait apparaître (ou confirme !):

1 – Sur le plan socio-démographique

* une reprise certes peu élevée mais positive de la population depuis 1999,
* un certain vieillissement de la population constaté depuis 1990 malgré un indice de jeunesse en progression depuis quelques années,

* une représentativité artisans-commerçants plus importante à Ernée comparativement à la moyenne départementale (3,5% contre 3,1%),

* une augmentation du nombre d'emplois sur la ville de 3,5% entre 1999 et 2009 avec une prédominance pour le secteur du commerce- des transports et des services représentant 33% devant l'industrie 26% et les services publics 25 %.

* un taux d'actifs résidant à Ernée et y travaillant représentant près de 54%,

2 – Sur le plan de l'environnement commercial de la commune

* une offre commerciale de 100 locaux à vocation commerciale ou de services mais avec un taux de vacance important (21 locaux) générant un effet « mitage » (logements-commerces) en particulier en centre ville,

* une offre non sédentaire (marché) restant forte au regard des évolutions de communes comparables mais avec une problématique d'ordre fonctionnel pour le marché qui apparaît très diffus et distendu.

3 – Sur le plan de l'environnement urbain

* des problématiques d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite relativement importantes : 40% des commerces ne disposent pas d'un accès aux normes,
* quelques façades commerciales vieillissantes et présence de logements vacants,
* des stationnements en nombre suffisant qui nécessitent néanmoins une gestion plus suivie de la zone bleue.

4 – Sur le plan du « ressenti » des commerçants

Ce diagnostic est complété par une synthèse des entretiens que le Cabinet CERCIA a pu mener auprès de 40 commerçants.

Cette enquête montre notamment :

* que l'âge moyen des professionnels enquêtés s'établit à 46,5 ans
* que le montant d'un loyer commercial moyen est de 102 € m²/an,
* que les professionnels enquêtés sont installés dans leur établissement depuis 12 ans en moyenne,
* que la surface d'exploitation en centre ville (surface de vente) avoisine les 50 m²,
* que 40% des commerçants enquêtés ont déclaré travailler avec leur conjoint,
* que 47,5 % des commerçants interrogés ont déclaré avoir réalisé des investissements importants au cours des trois dernières années,
* que 82,5% des commerces sont ouverts à 9 Heures, 30% ouverts le midi, 80% jusqu'à 18h30, 27,5 % après 19Heures.
* que 45% des professionnels ont vu leur chiffre d'affaires se maintenir ou progresser légèrement au cours des trois dernières années.
* que 47,5% de la clientèle est d'Ernée, 45,4% des communes proches et 7,1% de clientèle de passage.
* que 57,5% des professionnels enquêtés ont déclaré ne pas adhérer à Artcom'.

Au-delà de cette analyse, les professionnels enquêtés estiment comme prioritaires les actions suivantes pour redynamiser le commerce du centre ville :

* création d'une aide à l'installation de jeunes commerçants,
* restructuration du marché
* gestion du stationnement
* « rajeunissement » du centre ville
* mise en place d'une signalétique commerciale en entrées de ville
* rénovation des façades commerciales, mises aux normes,
accessibilité,...

MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE « RÉFLEXION » SUR LES ACTIONS PROPOSÉES AU PROCHAIN FISAC

A l'instar de ce qui s'est fait dans d'autres FISAC en cours et sur proposition du comité de pilotage , **le Conseil Municipal entérine la création des deux groupes de réflexion suivants** , lesquels se donneront pour objectif de faire émerger les actions qui seront inscrites au prochain FISAC .

1^{er} groupe : Politique de la ville – Aménagement Urbain (concerne plus spécifiquement les projets investissement) . Se sont inscrits :

Elus : Blandine CHRETIEN, Albert LEBLANC, Louis LOPPÉ, Michèle LEMERCIER, Christophe BÉCHU, Gérard HUARD, Christophe DÉMAS, Stéphane BIGOT

Professionnels : Frédéric LABBÉ, Franck THOURET, Louis-Philippe SOUHARD et Sylvie TARTIVEL, Christian BRILHAULT, Michel GENDRON, Marc LAMBERT, Lucie HUBERT

2^{ème} groupe : Animations commerciales (porte essentiellement sur la partie « fonctionnement » du FISAC) . Se sont inscrits :

Elus : Blandine CHRETIEN, Jacqueline ARCANGER, Michèle PEUDENIER, Georgette TOUCHEFEU, Daniel FOUGERAIS, Sylvie BLIN,

Professionnels : Sylvie RUAMPS, Armelle DANDIN, Isabelle HERSENT, Isabelle TURPIN, Didier et Nicolas QUINTON, Lucie HUBERT.

Techniciens et chambres consulaires seront associés à ces deux groupes

AGRICULTURE

MISE EN ŒUVRE D'UNE OPERATION PILOTE DE COMMUNICATION SUR L'AGRICULTURE EN PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MAYENNE

Sur proposition de la commission Agriculture, il est envisagé de mettre en œuvre une opération pilote de communication sur les produits agricoles locaux en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

L'objectif de cette opération est de mieux faire connaître au grand public via le site internet de la commune les productions de l'agriculture locale et leurs liens avec l'alimentation dans le cadre de la restauration municipale.

La Chambre d'Agriculture proposera 4 messages, lesquels seront donc mis en ligne sur le site de la commune en accompagnement des menus de la restauration municipale sur une période d'environ 1 an à compter de novembre 2012.

Le coût de l'opération estimé à 4 648€HT fera l'objet d'une participation financière de la commune à hauteur de 1162€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'Unanimité adopte à cet effet le contrat de prestations de services à intervenir avec la Chambre d'Agriculture de la Mayenne.

AFFAIRES FINANCIERES

ESPACE CLAIR DE LUNE : MISE EN ŒUVRE D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE SUITE A DESORDRES PAR INFILTRATIONS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des problèmes d'infiltration d'eau rencontrés à l'Espace Clair de Lune. Ces désordres apparaissent désormais de façon récurrente à chaque événement pluviométrique et n'ont pu à ce jour être résolus malgré de nombreuses relances de la mairie tant auprès de la maîtrise d'œuvre que des entreprises de gros œuvre qui ont effectué diverses interventions ponctuelles se révélant inefficaces.

Cette situation a fait l'objet de plusieurs constats par voie d'huissier et la commune n'a plus aujourd'hui d'autres recours que de diligenter une action en procédure judiciaire pour déterminer les responsabilités et mettre en œuvre les réparations nécessaires qui remédient de façon durable à cette situation.

Suite à cet exposé le Conseil Municipal **donne mandat à Monsieur le Maire pour ester en justice et désigne à cet effet Maître Frédérique SALLIOU**, Avocate spécialisée dans les problèmes immobiliers, 5 rue Beaumanoir à RENNES, pour représenter les intérêts de la commune dans cette affaire, l'objectif étant dans un premier temps d'organiser une expertise sur place.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) 2013 : MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal prend acte du recensement des voiries communales et approuve l'inventaire qui lui est présenté pour une longueur de voirie totale de 71 607 m au 1^{er} Janvier 2012

OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

Le Conseil Municipal à l'Unanimité décide :

➤ **d'admettre** en non valeur au titre de créances irrécouvrables diverses factures concernant l'accueil de Loisirs (année 2004) pour un montant global de 62,00 €.

➤ **de mettre** en recouvrement suite à dégradations accidentelles sur la voie publique un montant de 227,04 € TTC.

Le Secrétaire de Séance,

Christophe DÉMAS



Pour Extrait Conforme.

Le Maire

Gérard LEMONNIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.